

mars 2024

**Note d'information sur l'avancement de l'enquête  
relative à l'accident impliquant un véhicule léger électrique de marque Tesla  
ayant eu lieu le 11 décembre 2021 avenue d'Ivry  
dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris**

**Avertissement :**

*L'enquête technique du BEA-TT n'est pas terminée.*

*La note d'étape ci-après s'inscrit dans une démarche visant à informer de l'avancement de l'enquête technique et à annoncer dès que possible aux entités concernées les premières orientations préventives.*

*Elle s'appuie sur des éléments encore partiels.*

Le samedi 11 décembre 2021 à Paris (13), vers 21 heures, un taxi de marque Tesla à motorisation électrique venant du périphérique sud circulait dans l'avenue d'Ivry en direction de la place d'Italie. Le conducteur, hors service au moment des faits, transportait trois membres de sa famille. Alors que le véhicule circulait à faible vitesse à près de 500 m en amont de la rue de Tolbiac, celui-ci a accéléré brusquement et de manière continue. Pour éviter de percuter les véhicules circulant à faible vitesse à quelques dizaines de mètres devant lui, le conducteur a quitté la voie unique de circulation ouverte aux véhicules routiers pour s'insérer sur la voie de gauche transformée en piste cyclable provisoire (bornes séparatrices en plastique).

À vitesse élevée et toujours en forte accélération, le conducteur du véhicule est resté dans cette voie et n'a pu éviter un cycliste qui y circulait et l'a percuté mortellement. Quelques secondes plus tard, à une vitesse proche de 130 km/h, le véhicule léger a percuté du mobilier urbain, un container de recyclage de verre, qui sous le choc a explosé blessant les piétons aux alentours, puis a stoppé sa course au milieu du carrefour entre la rue de Tolbiac et l'avenue d'Ivry après avoir heurté violemment un véhicule en circulation.

Ce type de voiture dispose de caméras et de nombreux enregistreurs de données. Des données cinématiques ont pu être recueillies et analysées, ainsi que certaines liées au fonctionnement des équipements de conduite. Ces données ont été initialement recueillies par l'intermédiaire du système de transmission sans fil dont est équipé le véhicule, utilisé pour la mise à jour des logiciels embarqués sans intervention de techniciens, et pour le téléchargement de données du véhicule

utiles à l'analyse de son comportement par Tesla. Les vidéos enregistrées par les caméras ainsi que d'autres données ont été directement extraites des équipements embarqués dans le cadre de l'instruction judiciaire, et vont pouvoir compléter les précédentes. Il apparaît des analyses déjà effectuées que la conduite du véhicule était manuelle sans action particulière d'une ou de plusieurs aides à la conduite et il ne semble pas que certains équipements aient pu dysfonctionner avant et pendant l'accélération, hormis éventuellement le système de freinage qui aux dires du conducteur a été défaillant, et dont l'analyse est en cours.

La publication du rapport est envisagée mi 2024.